

Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Numéro de référence: EIGA091-ALBNL
Date d'émission: 1-7-2017 Date de révision: 1-1-2022 Remplace la version de: 1-7-2017 Version: 5.0

Danger



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Trifluorure d'azote N° FDS : EIGA091-ALBNL Autres moyens d'identification : Trifluorure d'azote

N° CAS : 7783-54-2 N° CE : 232-007-1 N° Index : ---

Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119962459-23

Formule chimique : NF3

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations pertinentes identifiées : Voir la liste des usages identifiés et des scénarios d'exposition dans l'annexe de la FDS.

Faites une évaluation des risques avant toute utilisation.

Utilisations déconseillées : Utilisation par un consommateur.

Les utilisations autres que celles répertoriées ci-dessus ne sont pas prises en charge. Contactez votre fournisseur pour plus d'informations sur les autres utilisations.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

PAYS-BAS:

AIR LIQUIDE BV De Witbogt 1 5652 AG Eindhoven Pays-Bas-Nederland

BELGIQUE:

AIR LIQUIDE BELGE S.A./N.V. Avenue de Bourget / Bourgetlaan 44 1130 Bruxelles-Brussel Belgique-België

LUXEMBOURG:

L'AIR LIQUIDE LUXEMBOURG S.A. ZONE P.E.D.-B.P.20 L-4801 RODANGE Luxemburg

infosafetydatasheet.albv@airliquide.com www.airliquide-benelux.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : NL: +31 (0)40 250 35 03 / BE: +32 (0)2 431 72 00 / LUX: +352 50 62 63 1



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum	Huispostnummer B.00.118 Postbus 85500 3508 GA Utrecht	+31 88 755 80 00	Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangers physiques Gaz comburants, catégorie 1 H270

Gaz sous pression : Gaz liquéfié H280

Dangers pour la santé Toxicité aiguë (Inhalation:gaz) Catégorie 4 H332

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, H373

catégorie 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)





GHS04





GHS03

Mention d'avertissement (CLP) : Dan Mentions de danger (CLP) : H27

: H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H332 - Nocif par inhalation.

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

Conseils de prudence (CLP)

- Prévention : P260 - Ne pas respirer les gaz, vapeurs.

P244 - Ni huile, ni graisse sur les robinets et raccords.

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

- Intervention : P304+P340+P315 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la

maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter

immédiatement un médecin.

P370+P376 - En cas d'incendie: obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

- Stockage : P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

2.3. Autres dangers

Le contact avec le liquide peut causer des brûlures et des gelures par le froid. La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Trifluorure d'azote	N° CAS: 7783-54-2 N° CE: 232-007-1 N° Index: Numéro d'enregistrement REACH: 01- 2119962459-23	100	Ox. Gas 1, H270 Press. Gas (Liq.), H280 Acute Tox. 4 (par inhalation : gaz), H332 STOT RE 2, H373

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

3.2. Mélanges Non déterminé.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Inhalation : Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire

autonome individuel (ARI). Maintenir la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin.

Pratiquer la réanimation cardio-pulmonaire si la victime ne respire plus.

- contact avec la peau : En cas de gelure, asperger à l'eau pendant au moins 15 minutes. Appliquer un pansement

stérile. Obtenir une assistance médicale.

- contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 15

minutes.

- Ingestion : L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets retardés néfastes possibles.

Exposition prolongée ou répétéepeut affecter les globules rouges et l'hémoglobine.

Voir section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Obtenir une assistance médicale.



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

 Agents d'extinction appropriés : Eau en pulvérisation ou en nuage.

Le produit ne brûle pas, utilisez des mesures de lutte contre l'incendie adaptées au feu

environnant.

- Agents d'extinction non appropriés : ne pas utiliser de jet d'eau pour éteindre.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques spécifiques : Entretient la combustion.

L'exposition au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux : Fluorure d'hydrogène. Oxyde nitrique/dioxyde d'azote.

5.3. Conseils aux pompiers

Méthodes spécifiques : Utiliser des moyens d'extinction appropriés au feu aux alentours. L'exposition au feu et à la

> chaleur peut causer la rupture des récipients de gaz. Refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée depuis un endroit protégé. Ne pas laisser s'écouler dans les caniveaux

l'eau d'arrosage utilisée dans les cas d'urgence.

Si possible, arrêter le débit gazeux.

Utiliser de l'eau en pulvérisation ou en nuage pour rabattre au sol les fumées si possible.

Eloigner les récipients de la zone de feu, si cela peut être fait sans risque.

Équipements de protection spéciaux pour les

pompiers

: Utiliser un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) et un vêtement de protection

étanche au gaz et résistant aux produits chimiques.

Norme EN 943-2: Vêtements de protection contre les produits chimiques liquides ou gazeux, aérosols et particules solides. Vêtements de protection étanches au gaz pour les

équipes de secours.

Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque

complet du visage.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes : Agir selon le plan d'urgence local.

Essaver d'arrêter la fuite.

Évacuer la zone.

Éliminer les sources d'inflammation. Assurer une ventilation d'air appropriée.

Empêcher la pénétration du produit dans les égouts, les sous-sols, les fosses, ou tout autre

endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.

Se maintenir en amont du vent.

Voir la section 8 de la FDS pour plus d'informations sur les équipements de protection

Contrôler la concentration du produit rejeté. Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire autonome individuel (ARI) pour entrer dans la zone, à moins

4/13

d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Voir la section 5.3 de la FDS pour plus d'informations.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer d'arrêter la fuite.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ventiler la zone.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

AIR LIQUIDE BeNeLux EU - fr



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Sécurité lors de l'utilisation du produit

: Ne pas respirer le gaz.

Eviter de relâcher le produit dans les lieux de travail.

Utiliser uniquement des lubrifiants et joints d'étanchéité approuvés pour le service spécifique du gaz.

Le produit doit être manipulé dans le respect des bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité

Seules les personnes ayant l'expérience et la formation appropriée peuvent manipuler les gaz sous pression.

Envisager l'ajout de soupape(s) de sécurité pression dans l'installation.

Vous assurer que toute l'installation gaz a été (ou est régulièrement) contrôlée pour absence de fuites, avant utilisation.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Éviter l'exposition, se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Maintenir l'équipement sans huile ni graisse. Pour plus d'informations, consulter le document EIGA Doc. 33 - Cleaning of Equipment for Oxygen Service, téléchargeable sur http://www.eiga.eu. .

N'utiliser ni huile ni graisse.

Utiliser seulement l'équipement spécifié, approprié à ce produit, à sa pression et à sa température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.

Éviter les retours d'eau, d'acides et d'alkalis.

Pour plus d'information pour une utilisation en sécurité, se référer au code de pratique EIGA Doc 92 "Code de bonne pratique du trifluorure d'azote", téléchargeable sur le site http://www.eiga.org et consulter le fournisseur.

Sécurité lors de la manutention du récipient de gaz

Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manutention du récipient. Interdire les remontées de produits dans le récipient.

Protéger les conteneurs des dommages physiques, ne pas les tirer, les rouler, les glisser, les laisser tomber.

Pour déplacer les bouteilles même sur une courte distance, utiliser un chariot (roule bouteilles, etc.), conçu pour le transport de bouteilles.

Laisser le chapeau de protection du robinet en place jusqu'à ce que le récipient soit à nouveau sécurisé soit par un mur soit par un support ou placé dans un conteneur ou mis en position d'utilisation.

Si l'utilisateur rencontre une quelconque difficulté lors de l'ouverture ou de la fermeture du robinet, il doit interrompre l'utilisation et contacter le fournisseur.

Ne jamais chercher à réparer ou modifier le robinet d'un récipient ou ses dispositifs de décompression.

Les robinets endommagés doivent être immédiatement signalés au fournisseur.

Maintenir les sorties de robinets des récipients propres et non contaminés, particulièrement par de l'huile ou de l'eau.

Si le récipient en a été équipé, dès qu'il a été déconnecté de l'installation, remettre en place le chapeau ou le bouchon de sortie du robinet .

Fermer le robinet du récipient après chaque utilisation et lorsqu'il est vide, même s'il est encore raccordé à l'équipement.

Ne jamais tenter de transférer les gaz d'une bouteille/récipient, dans un autre emballage. Ne jamais utiliser une flamme directe ou un chauffage électrique pour augmenter la pression dans le récipient.

Ne pas enlever ou détériorer les étiquettes mises par le fournisseur pour identifier le contenu de la bouteille.

Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.

Ouvrir lentement le robinet pour éviter une mise en pression brutale (coup de bélier).



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Respecter toute les réglementations et exigences locales pour le stockage des récipients. Les récipients ne doivent pas être stockés dans des conditions susceptibles d'aggraver la corrosion.

Les protections des robinets des récipients ou les chapeaux doivent être en place.

Les récipients doivent être stockés en position verticale et sécurisés pour éviter les chutes.

Les récipients en stock doivent être périodiquement contrôlés pour leur état général et l'absence de fuite.

Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C. Dans les stockages, séparer des gaz inflammables et des autres matières inflammables. Stocker les récipients dans des endroits non exposés au risque de feu et éloignés des sources de chaleur et d'ignition.

Tenir à l'écart des matières combustibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucun(e).

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Trifluorure d'azote (7783-54-2)		
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	Azote (trifluorure d') # Stikstoftrifluoride	
OEL TWA	29 mg/m³	
OEL TWA [ppm]	10 ppm	
Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 19/11/2020	

Trifluorure d'azote (7783-54-2)	
DNEL: niveau dérivé sans effet (travailleurs)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	44 mg/m³
Aiguë - effets systémiques, inhalation	44 mg/m³
A long terme - effets locaux, inhalation	29 mg/m³
A long terme - effets systémiques, inhalation	29 mg/m³

PNEC (Concentration(s) prédite(s) sans effet) : Aucune établie.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Maintenir une ventilation d'extraction appropriée localement et de l'ensemble.

Produit devant être manipulé dans un système clos.

Les équipements sous pression doivent être régulièrement contrôlés pour vérifier l'absence de fuites.

S'assurer que les limites d'exposition ne sont pas dépassées (si disponibles).

Utiliser des détecteurs avec alarme quand des gaz toxiques peuvent s'échapper .

Penser au permis de travail, ex. pour la maintenance.

EU - fr



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Une analyse des risques de l'utilisation du produit doit être menée et documentée dans tous les lieux de travail concernés par l'utilisation du produit afin de choisir les équipements personnels de sécurité concernant les risques identifiés. Les recommandations suivantes sont à considérer:

Choisir des Equipements de Protection Individuelle respectant les normes EN/ISO

recommandées.

Protection des yeux/du visage
 Porter des lunettes de sécurité équipées de protections latérales ou étanches lors du

transfert ou lors de la déconnexion des lignes de transfert. Norme EN 166 - Protection individuelle de l'œil - Spécifications.

· Protection de la peau

- Protection des mains : Porter des gants de protection lors de la manutention des bouteilles de gaz.

Norme EN 388-Gants de protection contre les risques mécaniques.

Norme EN 511 - Gants isolants contre le froid.

- Divers : Envisager l'utilisation de vêtements de sécurité résistant au feu.

Norme EN ISO 14116 - Matériaux à expansion de flamme limitée. Porter des chaussures de sécurité lors de la manutention de bouteilles.

Norme EN 137 - Appareil, autonome d'air comprimé en circuit quest avec un masque

• Protection respiratoire : Norme EN 137 - Appareil autonome d'air comprimé en circuit ouvert avec un masque

complet du visage.

Consulter l'information produit du fournisseur d'équipements respiratoires pour choisir le

plus approprié.

Appareil de respiration autonome (SCBA) ou masque avec arrivée d'air à pression positive

doivent être utilisés dans les atmosphères sous oxygénées.

Disposer d'un appareil respiratoire autonome individuel (ARI), prêt à être utilisé en cas

d'urgence.

Appareil de respiration autonome recommandé quand il y a risque d'exposition inconnue

pendant les activités de maintenance des matériels de l'installation.

Risques thermiques : Aucun ajout aux sections précédentes.

8.2.3. Contrôles d'exposition ambiante

Se référer à la réglementation locale pour les restrictions d'émission dans l'atmosphère. Voir la section 13 pour les méthodes spécifiques au traitement des déchets de gaz.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

- État physique à 20°C / 101.3kPa : Gazeux - Couleur : Incolore. Odeur : Moisi.

La détection des seuils par l'odeur est subjective et inappropriée pour alerter en cas de

surexposition.

pH : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Point de fusion / Point de congélation : -207 °C Point d'ébullition : -129 °C

Point d'éclair : Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz.

Inflammabilité Ininflammable. : Non-inflammable. Limites d'explosivité Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Pas disponible Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible Pression de vapeur [20°C] Non applicable. Pression de vapeur [50°C] Non applicable. Masse volumique : Non applicable Densité de vapeur : Non applicable.

Densité relative, liquide (eau=1) : 1,5

Densité relative, gaz (air=1) : 2,4

Hydrosolubilité : 61 mg/l

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Non applicable aux produits non-organiques.

AIR LIQUIDE BeNeLux Avenue de Bourget / Bourgetlaan 1130 Brussel Belgium, 0032 (0) 2 431 72 00 EU - fr



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

Température d'auto-inflammation : Non-inflammable.
Température de décomposition : Non applicable.

Viscosité, cinématique : Pas de donnée fiable disponible.

Caractéristiques d'une particule : Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes : Comburant.

- Coefficient d'équivalence oxygène (Ci) : 1,6 Température critique [°C] : -39 °C

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Masse molaire : 71 g/mol

Autres données : Gaz ou vapeur plus lourd que l'air. Peut s'accumuler dans les endroits confinés, en

particulier dans les points bas et les sous-sols.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de danger de réactivité autres que les effets décrits dans les sections ci-dessous.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Oxyde violemment les matières organiques.

10.4. Conditions à éviter

Eviter l'humidité dans les installations.

10.5. Matières incompatibles

Peut réagir violemment avec les matières combustibles. Peut réagir violemment avec les agents réducteurs.

Maintenir l'équipement sans huile ni graisse. Pour plus d'informations, consulter le document EIGA Doc. 33 - Cleaning of Equipment for Oxygen Service, téléchargeable sur

http://www.eiga.eu. .

Pour plus d'informations sur la compatibilité, se référer à l'ISO 11114.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et

de stockage.

. Nanifuan inhalatian

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë	: Nocif par inhalation.
CL50 Inhalation - Rat [ppm]	3350 ppm/4h
Corrosion cutanée / irritation cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Mutagénicité des cellules	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Cancérogénicité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fertilité	: Pas d'effet connu avec ce produit.
Toxique pour la reproduction : fœtus	: Pas d'effet connu avec ce produit.

AIR LIQUIDE BeNeLux Avenue de Bourget / Bourgetlaan 1130 Brussel Belgium, 0032 (0) 2 431 72 00 EU - fr



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

- exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Destruction des globules rouges (poison hémolytique).

- exposition répétée

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Exposition prolongée ou répétéepeut affecter les globules rouges et l'hémoglobine.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

coeur. Organe(s)-cible(s)

foie. sang.

: Non applicable aux gaz et aux mélanges de gaz. Danger par inhalation

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres informations : La substance / le mélange n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Evaluation : Ce produit est sans risque pour l'écologie.

EC50 48h - Daphnia magna [mg/l] : Aucune donnée disponible. EC50 72h - Algae [mg/l] : Aucune donnée disponible. CL50 96 Heures - Poisson [mg/l] : Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Fvaluation : Non applicable aux produits non-organiques.

Etude scientifiquement injustifiée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation : Etude scientifiquement injustifiée.

Ce produit est un gaz inorganique avec un faible potentiel de bioaccumulation dans les

espèces aquatiques.

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation : Dû à sa grande volatilité, la pollution des sols ou des eaux par ce produit est improbable.

Pénétration dans le sol non vraisemblable.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

: Pas classifié comme PBT ou vPvB. Evaluation

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'effet connu avec ce produit. Effet sur la couche d'ozone : Pas d'effet sur la couche d'ozone.

Potentiel de réchauffement global [CO2=1] : 17200

: Peut contribuer à l'effet de serre lorsqu'il est déchargé en grande quantité. Effet sur le réchauffement global

Contient un (des) gaz à effet de serre.

AIR LIQUIDE BeNeLux Avenue de Bourget / Bourgetlaan 1130 Brussel Belgium, 0032 (0) 2 431 72 00

EU - fr



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Contacter le fournisseur si des instructions sont nécessaires.

Éviter de rejeter des grandes quantités à l'atmosphère .

Ne doit pas être rejeté dans l'atmosphère.

Vérifier que les niveaux d'émissions imposés par les réglementations locales ou les permis

d'exploiter ne sont pas dépassés.

Pour plus de recommandation sur les méthodes d'élimination des gaz, se référer au code

de bonnes pratiques de l'EIGA Doc 30 " Disposal of gases", téléchargeable sur

http://www.eiga.eu.

Renvoyer au fournisseur le produit non consommé dans son récipient d'origine.

Liste des déchets dangereux (selon Décision de la Commission 2000/532/CE telle qu'amendée)

16 05 04*: Gaz en récipients sous pression (y compris halons) contenant des substances

dangereuses.

13.2. Informations complémentaires

Le traitement et l'élimination des déchets par des tiers doivent de faire en accord avec les législations locales et/ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN N° ONU : 2451

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par route/rail (ADR/RID) : TRIFLUORURE D'AZOTE
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Nitrogen trifluoride

Transport par mer (IMDG) : NITROGEN TRIFLUORIDE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Etiquetage : \$\frac{1}{2}\$

2.2 : Gaz non inflammables, non toxiques.

5.1 : Matières comburantes.

Transport par route/rail (ADR/RID)

Classe : 2
Code de classification : 20
Danger n° : 25

Restriction de passage en tunnels : C/E - Transport en citerne: passage interdit dans les tunnels des catégories C, D et E. Autre

transport: passage interdit dans les tunnels de catégorie E

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)

Transport par mer (IMDG)

Classe ou division / Risque(s) subsidiaire(s) : 2.2 (5.1)
Fiches de Sécurité (FS) - Incendie : F-C
Fiches de Sécurité (FS) - Epandage : S-W

14.4. Groupe d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : Non déterminé.
Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non déterminé.
Transport par mer (IMDG) : Non déterminé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Transport par route/rail (ADR/RID) : Aucun(e).

AIR LIQUIDE BeNeLux Avenue de Bourget / Bourgetlaan 1130 Brussel Belgium, 0032 (0) 2 431 72 00 EU - fr



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR) : Aucun(e).
Transport par mer (IMDG) : Aucun(e).

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Instruction(s) d'emballage

Transport par route/rail (ADR/RID) : P200

Transport par air (ICAO-TI / IATA-DGR)

Avion passager et cargo : 200.
Avion cargo seulement : 200.
Transport par mer (IMDG) : P200

Mesures de précautions pour le transport

: Éviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas

séparé de la cabine de conduite.

S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi

que les mesures à prendre en cas d'accident ou autre situation d'urgence.

Avant de transporter les récipients:

- S'assurer qu'il y a une ventilation appropriée.

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.

- S'assurer que le robinet est fermé et ne fuit pas.

- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est

correctement mis en place.

- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis

en place

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Restrictions d'emploi : Aucun(e). Directive Seveso 2012/18/UE (Seveso III) : Inclus.

Directives nationales

Référence réglementaire : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique (CSA) a été faite pour ce produit.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement : Fiche de données de sécurité conforme au règlement (UE) n° 2020/878 de la Commission.

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	N° ONU (RID)	Ajouté	
	Numéro de référence	Modifié	
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Sécurité lors de l'utilisation du produit	Modifié	
2.3	Autres dangers non classés	Modifié	
8	Référence réglementaire	Ajouté	
8.1	Nom local	Ajouté	



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

8.1	OEL TWA [ppm]	Ajouté	
8.1	OEL TWA	Ajouté	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Enlevé	
11.1	Autres informations	Ajouté	
11.1	ETA CLP (gaz)	Modifié	
14.3	Étiquettes de danger (RID)	Ajouté	

Abréviations et acronymes

: ETA-Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP- Classification Labelling Packaging - Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage.

REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals - Règlement (CE) no 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances.

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées

N° CAS - identifiant numérique attribué par le Chemical Abstract Service (USA)

EPI - Equipements de protection individuelle

LC50 - Lethal Concentration - Concentration létale pour 50% de la population testée

RMM-Risk Management Measures - Mesures de gestion des risques

PBT - Persistant, Bioaccumulable et Toxique.

vPvB - très (very) Persistant et très (very) Bioaccumulable.

STOT - SE: Specific Target Organ Toxicity - Single Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

CSA - Chemical Safety Assessment - Évaluation de la sécurité chimique

EN - European Norm -Norme Européenne

UN - United Nations - Nations Unies

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IATA - International Air Transport Association - Association internationale du transport aérien

IMDG Code - International Maritime Dangerous Goods Code - Code pour le transport maritime international des marchandises dangereuses

RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses

WGK - Wassergefährdungsklassen - Classes de danger pour l'eau

STOT - RE: Specific Target Organ Toxicity - Repeated Exposure; Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée.

UFI: Identifiant Unique de Formulation

: Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien le risque de toxicité.

Classification selon les procédures et méthodes de calcul du règlement (CE) 1272/2008
 CLP .

Les références bibliographiques et les sources de données importantes sont gérées dans le document 169 de l'EIGA: "guide de classification et d'étiquetage", qui peut être téléchargé à l'adresse http://www.Eiga.eu.

Texte intégral des phrases H et EUH		
Acute Tox. 4 (par inhalation : gaz)	Toxicité aiguë (Inhalation:gaz) Catégorie 4	
H270	Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.	

AIR LIQUIDE BeNeLux Avenue de Bourget / Bourgetlaan 1130 Brussel Belgium, 0032 (0) 2 431 72 00

Conseils de formation

Autres données

EU - fr



Trifluorure d'azote

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Numéro de référence: EIGA091-ALBNL

H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Ox. Gas 1	Gaz comburants, catégorie 1
Press. Gas (Liq.)	Gaz sous pression : Gaz liquéfié
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

DÉNÉGATION DE RESPONSABILITÉ

 Avant d'utiliser ce produit pour une nouvelle application ou pour des essais, une étude approfondie de compatibilité des matériaux et une analyse des risques doivent être faites.
 Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression.

Malgré le soin apporté à sa rédaction de ce document, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation.

Fin du document